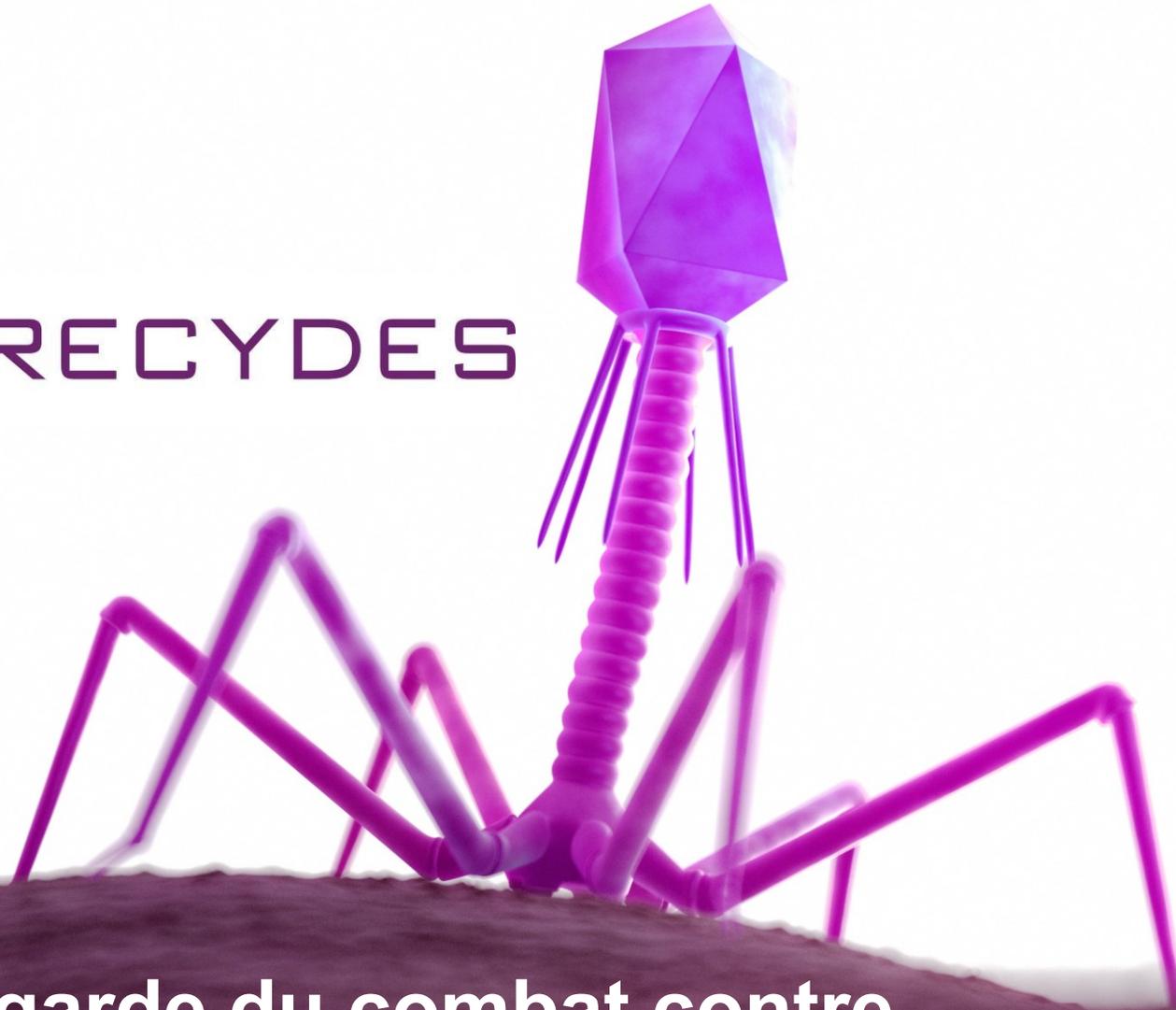




PHEREXON
PHARMA



A l'avant-garde du combat contre les infections bactériennes

Assemblée Générale | 19 mai 2022

Avertissement

Ce document a été préparé par Pherecydes Pharma (la « **Société** ») pour les seuls besoins de la présentation ci-après (la « **Présentation** »).

Les informations qui y figurent sont confidentielles et ne peuvent en aucun cas être transmises, reproduites ou distribuées, directement ou indirectement, à toute autre personne, ou publiées, intégralement ou partiellement, pour quelques motifs que ce soit, sans l'accord de la Société.

Certaines de ces informations ont un caractère prospectif et peuvent inclure des prévisions ou des objectifs de résultat. Ces informations prospectives ne reflètent en rien les résultats, la performance financière actuelle de la Société ou le secteur d'activité sur lequel elle opère à ce jour. Quand bien même ces résultats, cette performance, ou ce secteur d'activité auraient été pris en compte dans le cadre de ces informations prospectives, la Société ne garantit ni ses performances ou résultats futurs, ni la réalisation des hypothèses contenues dans ces informations prospectives.

La Société, ses conseils et Portzamparc ne sauraient par ailleurs être tenus d'une quelconque obligation de mise à jour de la Présentation, ou de rectificatif portant notamment sur les informations prospectives, afin de refléter tout événement postérieur à la Présentation.

La Société, ses conseils ou Portzamparc ne pourront voir leur responsabilité engagée au titre des informations fournies dans la Présentation ou de l'usage par le lecteur desdites informations, étant précisé qu'aucune de ces informations n'a fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ou engagement, expresse ou implicite, n'est formulé au profit du lecteur par la Société, ses conseils ou Portzamparc dans le cadre de la Présentation. En particulier, aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, n'est faite quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la sincérité, ou le caractère raisonnable de l'information, des opinions et des projections contenues dans le présent document.

Cette Présentation n'a pas pour objet de fournir une analyse complète de la situation financière, de la position commerciale ou des perspectives de la Société. Le lecteur ne devra pas s'y référer dans ce but. En revanche, le document d'information enregistré le 20 janvier 2021 par la Société (le « **Document d'Information** ») auprès d'Euronext contient une description détaillée de l'activité et de la situation financière de la Société ainsi qu'une section intitulée « Facteurs de risques », qui devront être lus conjointement à la Présentation. Des exemplaires du Document d'Information sont disponibles en version électronique sur le site d'Euronext (www.euronext.com) et sur celui de la Société (www.pherecydes-pharma.com).

Cette Présentation ne constitue pas une offre ou une quelconque invitation à vendre ou à émettre des titres de la Société, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription des titres de la Société, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur ce document.

Les titres de la Société ne sont pas, et ne seront pas, enregistrés sous l'United States Securities Act 1933 (le « **Securities Act** »), ni auprès d'aucune autorité boursière dépendant d'un Etat américain. En conséquence, les Actions de la Société ne peuvent être ni offertes ni vendues ni livrées ou autrement cédées ou transférées de quelque manière que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique, ou pour le compte ou au profit de U.S. persons sauf après enregistrement ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'enregistrement prévue par le Securities Act. La Présentation ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à valeur nette élevée, associations non immatriculées...) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou un engagement d'investir (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en relation avec l'émission ou la vente de titres financiers peut être communiqué légalement (ces personnes étant dénommées « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne devrait pas agir, ni s'appuyer sur la Présentation ou son contenu.

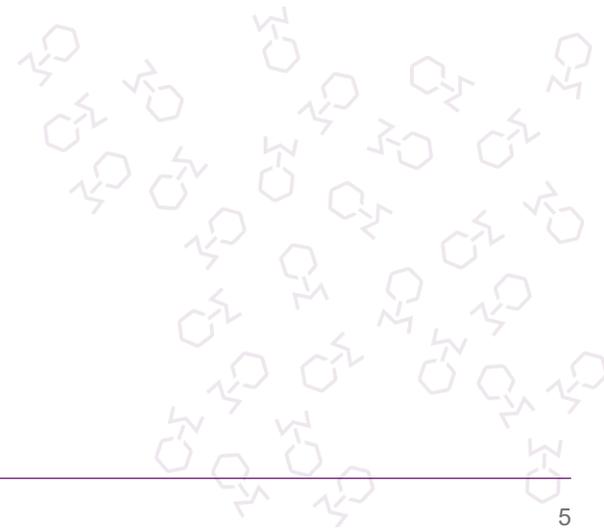
La Présentation (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être apportée, transmise ou introduite aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribuée ou redistribuée à un résident de ces pays. La distribution de la Présentation dans d'autres pays pourrait faire l'objet de restrictions législatives ou réglementaires, et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois applicables en matière de titres financiers.

- I. Constitution du bureau**
- II. Rapport de gestion 2021**
- III. Rapport financier 2021**
- IV. Lecture des rapports des commissaires aux comptes**
- V. Questions & réponses**
- VI. Résultat du vote des résolutions**

I. Constitution du bureau

Constitution du bureau et quorum

- ◆ **Président : Didier Hoch**
- ◆ **Secrétaire de séance : Jonathan Santoro**
- ◆ **Désignation des Scrutateurs**
- ◆ **Point sur le Quorum (AGO et AGM)**



II. Rapport de gestion 2021

Une équipe de Direction expérimentée et complémentaire



Guy-Charles Fanneau de La Horie,
CEO | MBA, Docteur Vétérinaire
Président du Directoire

- Plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique et biotech à l'international



Thibaut du Fayet, MBA
Chief Operating Officer
Membre du directoire

- Plus de 20 ans d'expérience à des postes de direction dans l'industrie pharmaceutique et des sciences de la vie



Cindy Fevre
Directrice R&D, PhD

- Expérience R&D internationale
- Microbiologiste, experte en bactériologie
- Doctorat à l'Institut Pasteur sur la Résistance aux antibiotiques



Frédérique Vieville
Directrice Qualité,
PharmD

- 20 ans d'expérience en tant que Directrice Qualité
- Docteur en Pharmacie et Ingénieure en Biotechnologie (Universités Blaise Pascal Clermont II, Montpellier I et Polytech Clermont-Ferrand)



Céline Bréda
Directrice Opérations
industrielles, PharmD

- 20 ans d'expérience en tant que Directrice Opérations Pharmaceutiques et production
- Docteur en Pharmacie



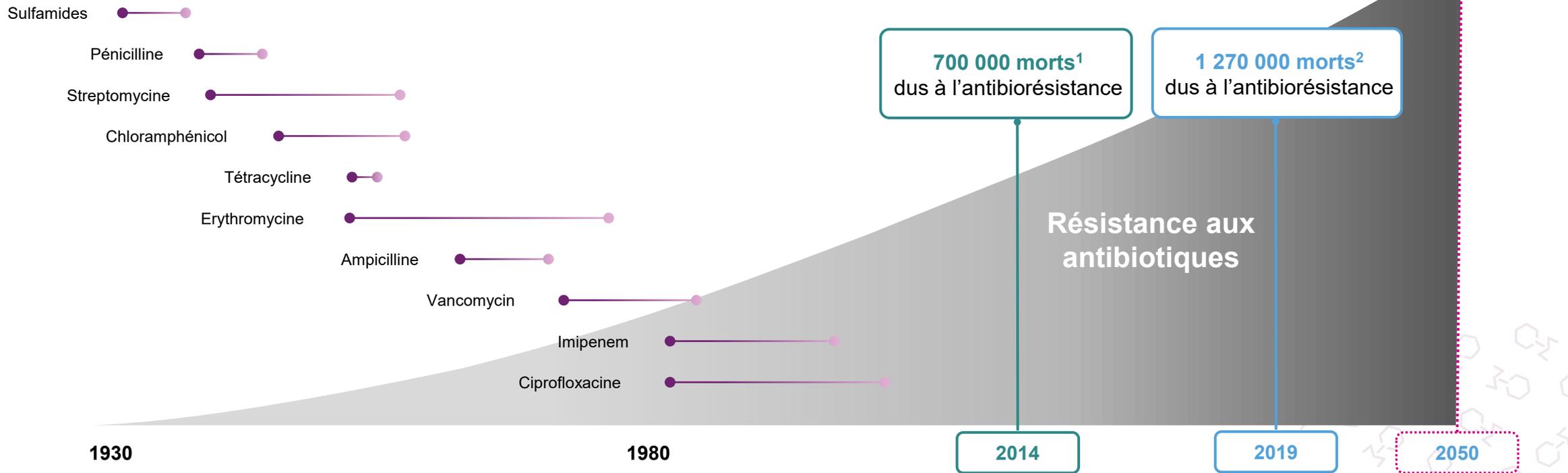
Pascal Birman
Directeur Médical, MD

- 30 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique
- 10 ans de pratique hospitalière
- Responsable médicale au sein de grands groupes pharmaceutiques et de biotechnologie



Antibiorésistance, un enjeu de santé publique critique et planétaire

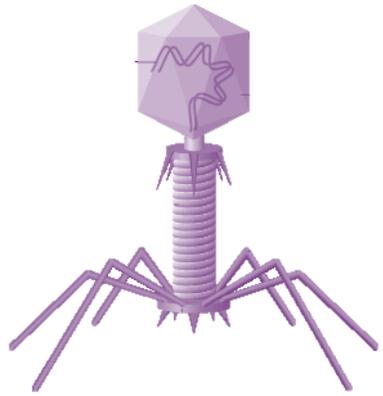
Classes d'antibiotiques commercialisées



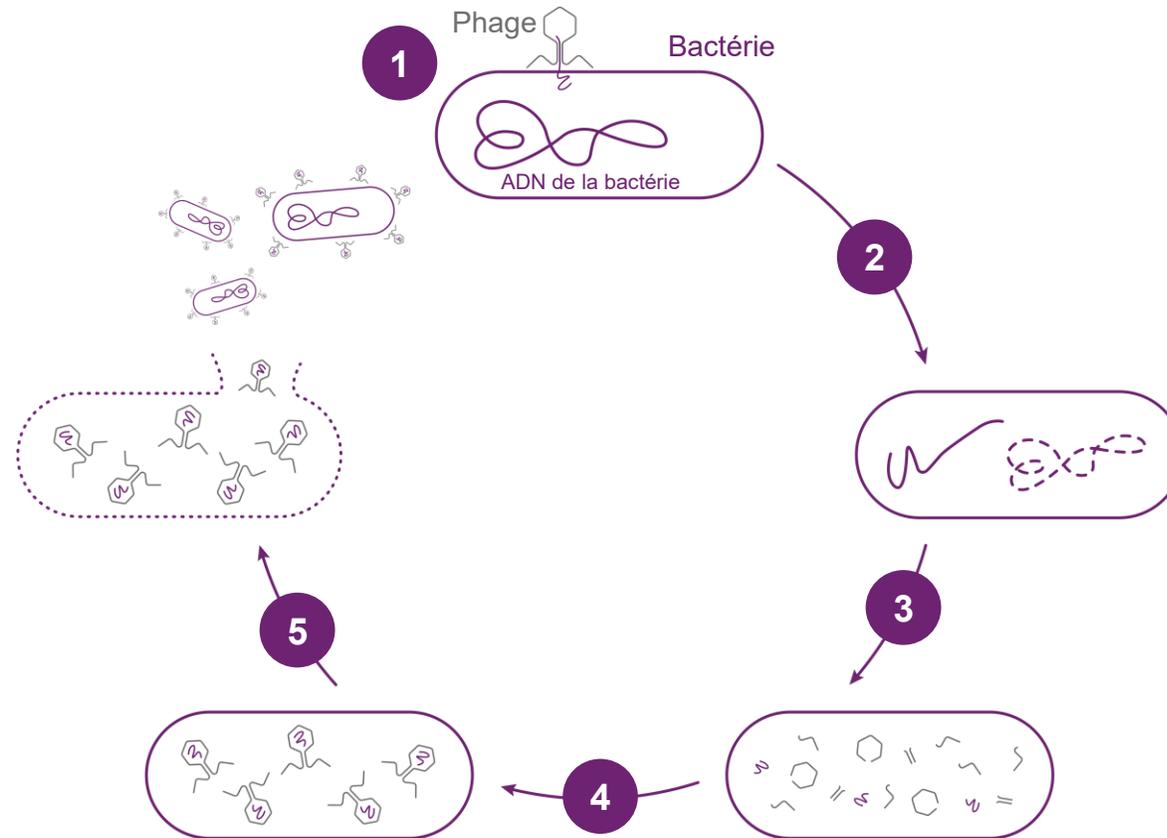
Nécessité absolue d'adresser l'antibiorésistance avec une réponse efficace

Sources :
(1) Rapport de Jim O'Neill, 2016 - Stephen R. Palumbi, « Humans as the world's greatest evolutionary force », Science, vol. 293, 2001, p. 1786-1790 (PMID 11546863)
(2) [Global burden of bacterial antimicrobial resistance in 2019: a systematic analysis](#); The Lancet, le 19 janvier 2022

La phagothérapie : une **solution naturelle** pour traiter les infections résistantes



Bactériophages :
virus, prédateurs
naturels des
bactéries



Mode d'action unique

- **Spécificité**
- **Rapidité**
(inférieur à 45 min)
- **Autoréplication** jusqu'à la dernière bactérie

La phagothérapie permet des traitements simples, efficaces et bien tolérés

Approche innovante de Pherecydes : la phagothérapie de précision

1 **SÉLECTIONNER** des phages visant un maximum de souches bactériennes pour « couvrir » au mieux l'espèce bactérienne visée

→ *La technologie de Pherecydes permet de screener et caractériser de grandes quantités de phages pour n'en sélectionner que les plus performants*

2 **PRODUIRE** à grande échelle les phages retenus dans des conditions de pureté optimale

→ *Pherecydes dispose de partenariats industriels pour produire ses phages aux normes GMP*

3 **RETENIR** pour chaque traitement, le(s) phage(s) actif(s) sur la souche bactérienne en cause

→ *Pherecydes identifie in vitro les phages cibles les plus efficaces pour proposer un traitement sur-mesure*



Traitements individualisés
et adaptés à chaque cas



Concept appliqué
avec succès

Traitement compassionnel
chez 50 patients français
à date (9 centres hospitaliers) →
**19 anti-*Pseudomonas
aeruginosa*; 28 anti-
*Staphylococcus aureus***

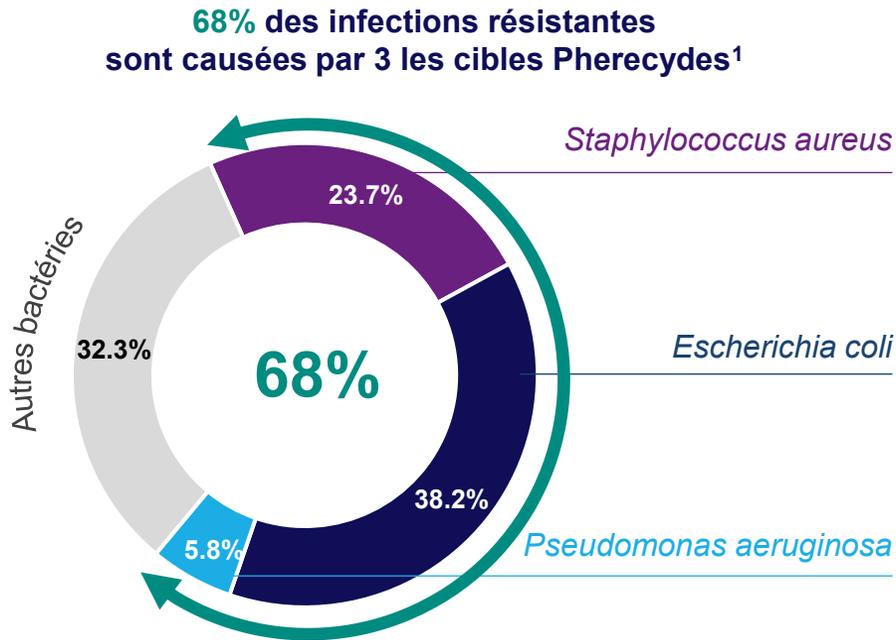


Avis réglementaire
favorable

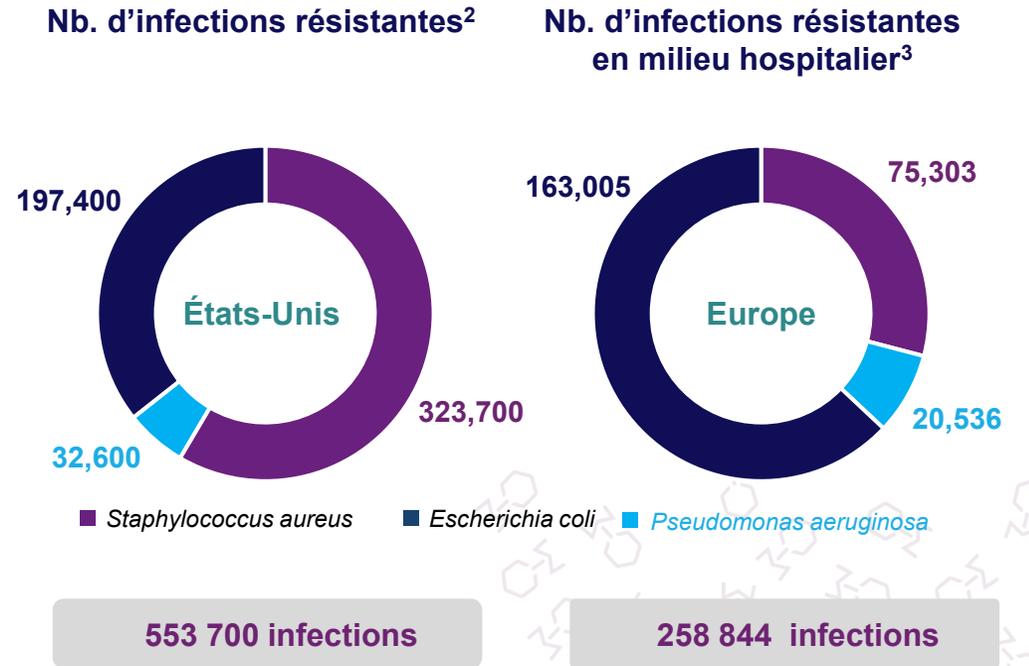
Design de la prochaine étude de
phase I/II en ligne avec les
recommandations de l'Agence
européenne des médicaments
(EMA)

3 bactéries ciblées par Pherecydes représentant 2/3 des infections nosocomiales résistantes

Répartition des infections résistantes par type de bactérie



Marché adressable correspondant aux infections résistantes causées par ces 3 bactéries



Plus de 800 000 infections en Europe et aux États-Unis chaque année

Sources : (1) Opatowski M - Hospitalisations with infections related to antimicrobial-resistant bacteria from the French nationwide hospital discharge database, 2016 ; (2) Hôpital et ville - CDC (Centers for disease Control and Prevention) – Antibiotic Resistance Threats in the US ; (3) <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/surveillance-antimicrobial-resistance-Europe-2019.pdf> ; [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(21\)02724-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(21)02724-0/fulltext)

Pherecydes Pharma, à l'avant-garde de la phagothérapie contre les infections bactériennes les plus résistantes

1
priorité

adresser 3 des infections bactériennes les plus critiques selon l'OMS

3
familles de phages

- anti-*Staphylococcus aureus* (Staphylocoque doré)
- anti-*Pseudomonas aeruginosa*
- anti-*Escherichia coli*

50
patients

traités dans le cadre de traitements compassionnels au sein de centres hospitaliers reconnus



4
brevets

dont certains délivrés aux Etats-Unis, en Europe, au Japon, Hong-Kong, Australie, Israël et Chine.

31 collaborateurs
expérimentés

dont 1 MD, 1 Pharm D, 1 DVM & 5 PhD



Développements dans un cadre réglementaire validé par des autorités de santé clés

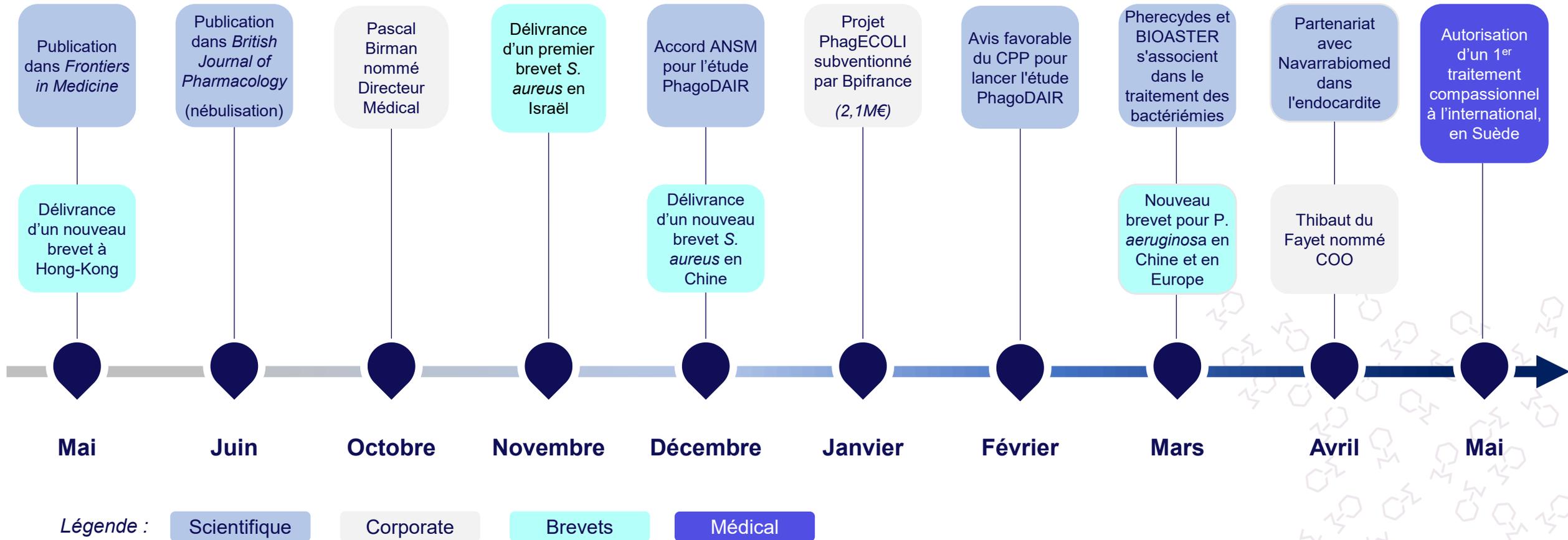


EUROPEAN MEDICINES AGENCY
SCIENCE MEDICINES HEALTH

Réseau de partenaires scientifiques prestigieux



12 derniers mois riches en événements structurants pour la société



Traitements compassionnels : 50 patients français ont bénéficié de la phagothérapie de Pherecydes dans 9 hôpitaux différents

- Plusieurs voies d'administration testées, dont la voie intraveineuse
- +7 indications différentes traitées avec une majorité d'infections ostéoarticulaires sur prothèses

Indication / Infection	Bactéries ciblées
Prothèse de genou	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Staphylococcus aureus</i> • <i>Pseudomonas aeruginosa</i>
Prothèse de hanche	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Staphylococcus aureus</i> • <i>Pseudomonas aeruginosa</i>
Ostéite	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pseudomonas aeruginosa</i>
Autres (Fracture pelvienne compliquée, cranioplastie, pied diabétique, endocardite sur valve, bactériémie sur une fistule thoracique profonde.)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Staphylococcus aureus</i> • <i>Pseudomonas aeruginosa</i>

- Soutien systématique de l'ANSM et des centres de soins



Résultats tangibles

- **Excellents résultats observés dans les cas rapportés :**
 - phages bien tolérés
 - effet bénéfique clinique et / ou microbiologique
 - excellente tolérance, sans effets secondaires signalés
- **Publications scientifiques de résultats**



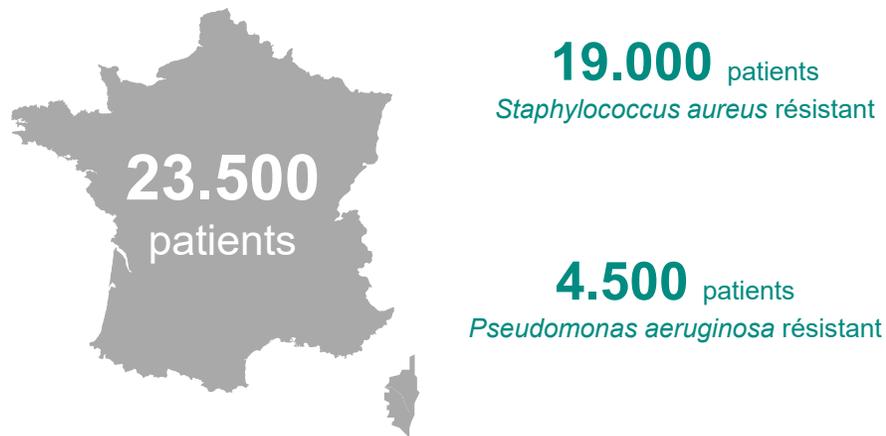
Montée en puissance avec plus de 25 nouveaux cas compassionnels depuis début 2021

Des autorisations d'accès compassionnels (AAC)

Système des AAC en France

Les **autorisations d'accès compassionnels (AAC, ex-ATU nominatives)** permettent à certaines catégories de malades en France d'utiliser des médicaments n'ayant pas encore reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Un potentiel important de patients cibles



Phages Pherecydes Pharma

anti-*Staphylococcus aureus*

anti-*Pseudomonas aeruginosa*

2019

- Comités scientifiques spécialisés temporaires (CSST) avec avis favorable de l'ANSM
 - Nécessité de production GMP

2020

- Début de production des premiers lots GMP

S1 2021

- Disponibilité des lots de phages GMP

T2 2022

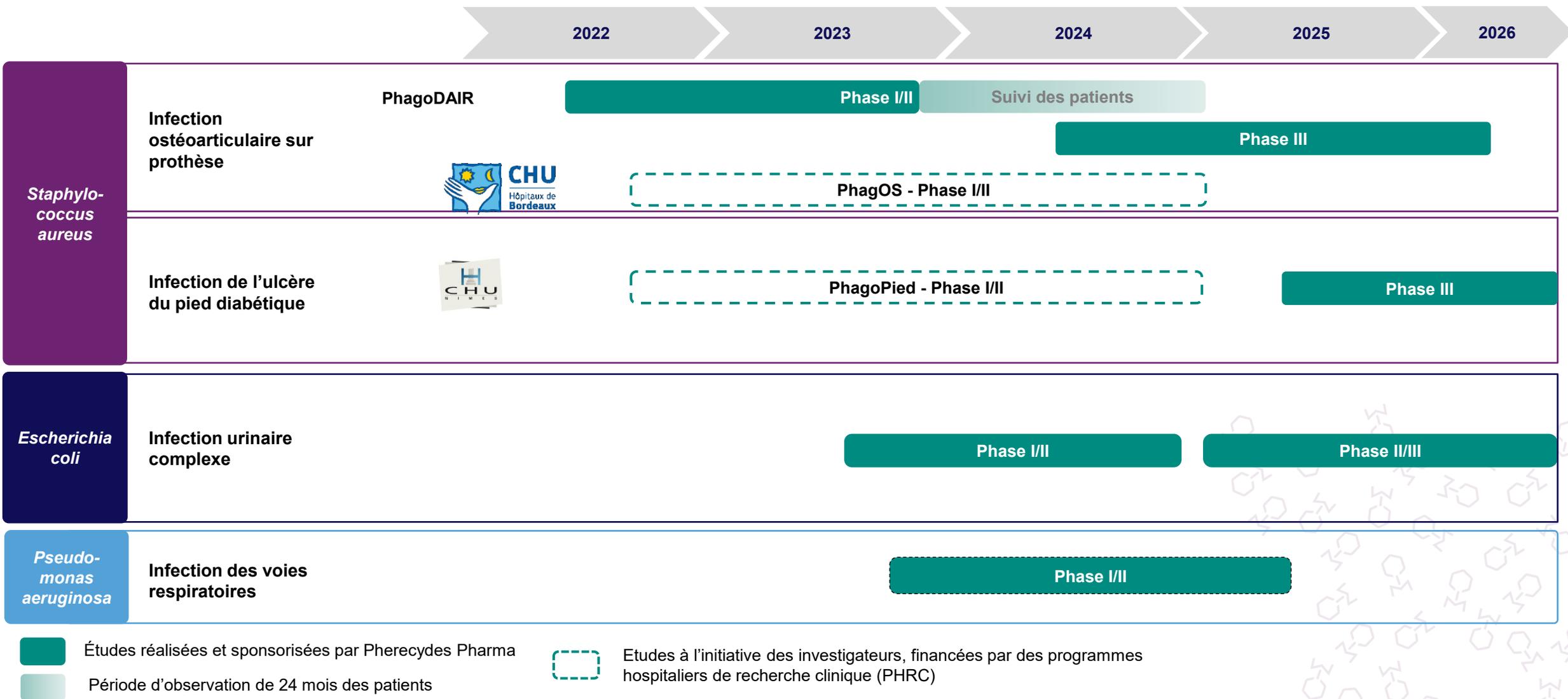
- Mise à disposition des phages anti-*Staphylococcus aureus*

S2 2022

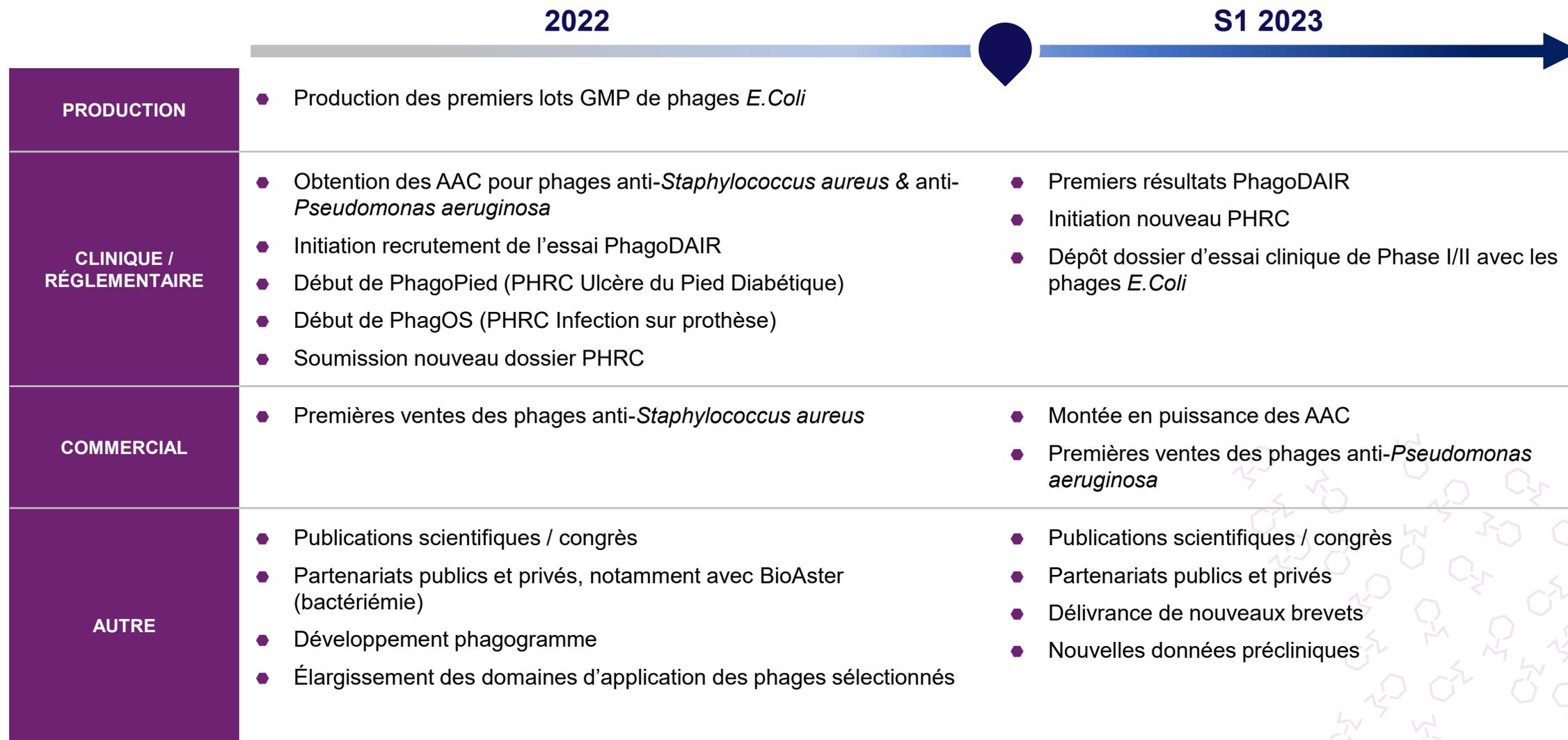
- Mise à disposition des phages anti-*Pseudomonas aeruginosa*

Répondre aux besoins médicaux les plus urgents à très court terme et générer les premiers revenus en 2022

Développement clinique soutenu et diversifié dans des indications critiques



Intense newsflow au cours des 18 prochains mois



III. Rapport Financier 2021

Éléments financiers clés de 2021 (1/2)

Compte de résultat simplifié (en euros)	2021	2020
Produits d'exploitation	2 200 380	1 863 286
Charges d'exploitation	6 521 075	5 289 693
Résultat d'exploitation	- 4 320 694	- 3 426 407
Résultat financier	- 46 346	- 3 517
Résultat exceptionnel	189 470	1 620 852
Résultat net (perte)	- 3 189 057	- 1 395 340

- Fin 2021, les produits d'exploitation, constitué essentiellement de la production immobilisée liée aux programmes (*S. aureus*, *P. aeruginosa*) → 2,2 M€ vs 1,8 M€ fin 2020 (+ 18%)
 - Cette variation s'explique par la progression de l'activité R&D liée à ces programmes entre les deux exercices.
- Les charges d'exploitation → 6,5 M€ à fin 2021 (+23%) vs 5,3 M€ fin 2020
 - Cette croissance est principalement due à l'augmentation des charges de personnel de 51% et reflète les recrutements réalisés en 2021 pour renforcer les équipes de la Société
- Le résultat d'exploitation fin 2021 → - 4,3 M€ vs - 3,4 M€ fin 2020 (+ 26%)
 - Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges d'exploitation entre les deux exercices
- Le Crédit d'Impôt Recherche ressort à ~1 M€ fin 2021 contre 0,4 M€ pour l'exercice précédent.
- Le résultat net ressort en perte de -3,2 M€ pour l'exercice 2021 contre une perte 1,4 M€ pour l'exercice précédent.

Éléments financiers clés de 2021 (2/2)

Compte de résultat simplifié (en euros)	2021	2020
Produits d'exploitation	2 200 380	1 863 286
Charges d'exploitation	6 521 075	5 289 693
Résultat d'exploitation	- 4 320 694	- 3 426 407
Résultat financier	- 46 346	- 3 517
Résultat exceptionnel	189 470	1 620 852
Résultat net (perte)	- 3 189 057	- 1 395 340

→ **+18%** : progression de l'activité R&D liée aux programmes *S. aureus* et *P. aeruginosa*

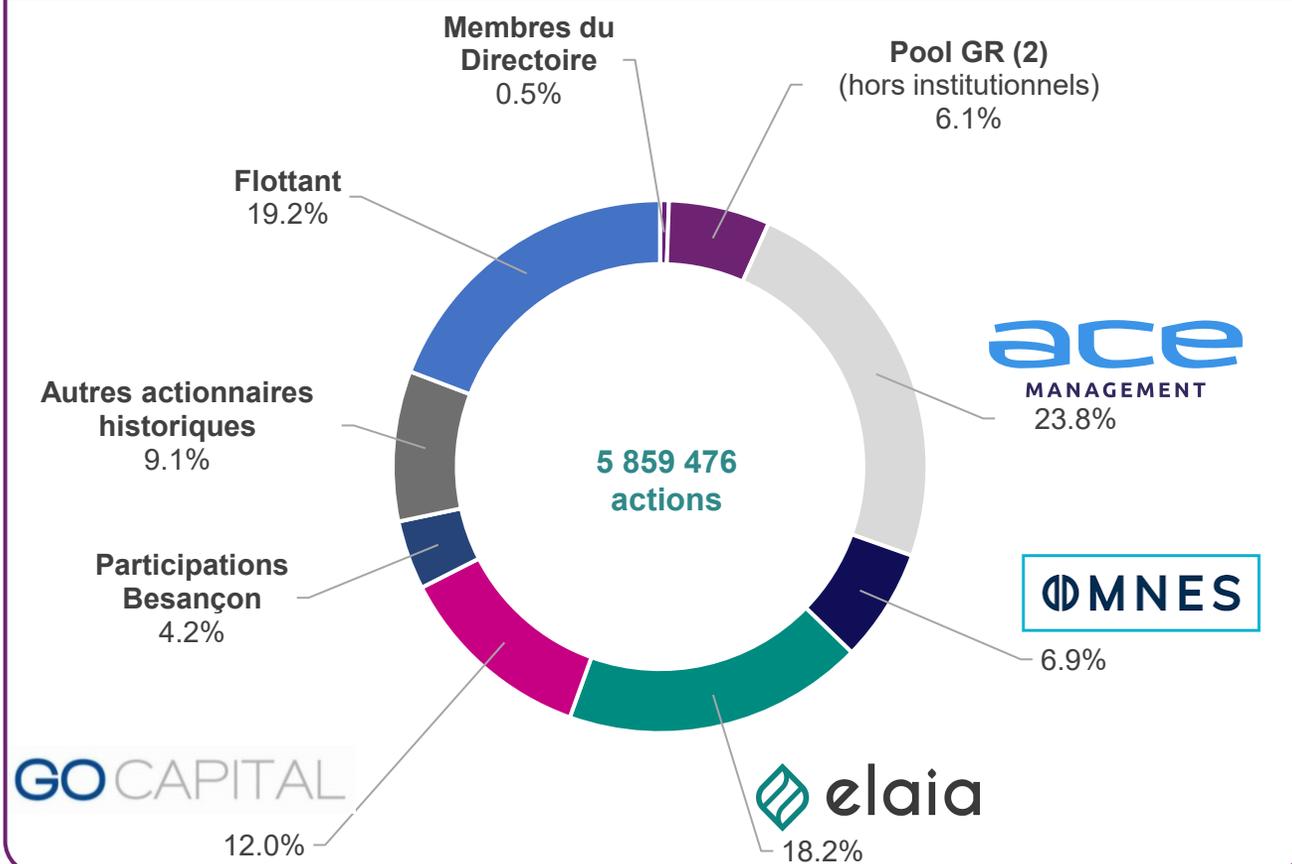
→ **+23%** : principalement dû à l'augmentation des charges de personnel de 51%

Structure financière au 31.12.2021

- **Trésorerie : 5,4 M€**
 - incluant le produit net d'environ 7 M€ de l'introduction en bourse
- **Cash burn 2021 : 4,2 M€**
- **Cash burn 2022 > Cash burn 2021**
- **Capitaux propres : 9,2 M€**

Pherecydes Pharma en bourse

Répartition du capital 31 décembre 2021



Informations boursières

- Marché : **Euronext Growth Paris**
- Libellé : **Pherecydes Pharma**
- Mnémonique : **ALPHE**
- Code ISIN : **FR0011651694**
- Cours de l'action : **4,24 €** (13.05.2022)
- Plus haut (12 mois) : **8,86 €** (17.05.2021)
- Plus bas (12 mois) : **4,21 €** (12.05.2022)
- Volume journalier moyen (12 mois) : **2 723 titres**
- Capitalisation boursière : **24,8 M€** (13.05.2022)



(2) Le groupe « Pool GR » est composé d'actionnaires individuels personnes morales ou physiques ayant conclu entre elles une convention d'action de concert qui a été portée à la connaissance de la Société. Monsieur Guy Rigaud, membre du conseil de surveillance de la Société appartient à ce groupe

IV. Lecture des rapports du commissaires aux comptes

V. Questions et réponses

VI. Vote des résolutions

Résolutions à titre ordinaire (1/2)

N°	Résolution	Adoptée	Rejetée
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021		
2	Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021		
3	Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce		
4	Nomination de Monsieur Didier Hoch en tant qu'administrateur		
5	Nomination de Madame Maryvonne Hiance en tant qu'administrateur		
6	Nomination de Monsieur Guy Rigaud en tant qu'administrateur		
7	Nomination de Monsieur Robert Sebbag en tant qu'administrateur		
8	Nomination de Monsieur Eric Leire en tant qu'administrateur		
9	Nomination de la société Go Capital en tant qu'administrateur		

Résolutions à titre ordinaire (2/2)

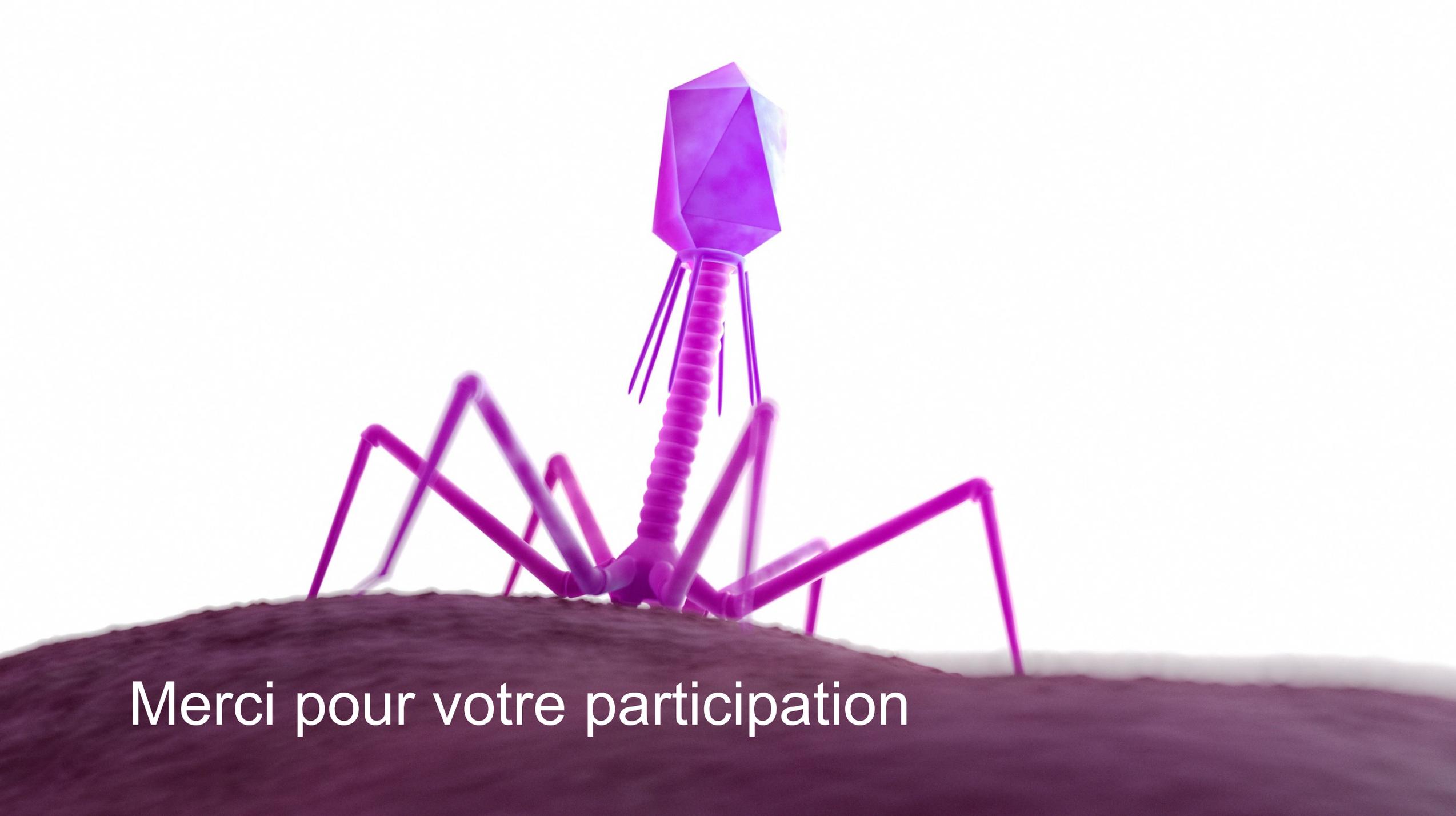
N°	Résolution	Adoptée	Rejetée
10	Nomination de la société Elaia Partners en tant qu'administrateur		
11	Fixation du montant annuel global de la rémunération allouée aux administrateurs		
12	Autorisation à donner au conseil d'administration, ou au directoire, pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions des actions de la Société, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce		
13	Pouvoirs		

Résolutions à titre extraordinaire (1/2)

N°	Résolution	Adoptée	Rejetée
14	Modification du mode de direction et d'administration de la société ; modification corrélative des statuts		
15	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, ou au directoire, pour augmenter le capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		
16	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, ou au directoire, pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier		
17	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, ou au directoire, pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier		
18	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, ou au directoire, pour augmenter le capital au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs		
19	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, ou au directoire, pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires		
20	Autorisation à donner au conseil d'administration, ou au directoire, à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la société		

Résolutions à titre extraordinaire (2/2)

N°	Résolution	Adoptée	Rejetée
21	Autorisation à donner au conseil d'administration, ou au directoire, à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société		
22	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscriptions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes		
23	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, ou au directoire, pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise		
24	Pouvoirs		



Merci pour votre participation